



La lettre des élu(e)s du groupe Gauche 71 au Conseil départemental

EDITO: « S'opposer et proposer au nom de l'intérêt départemental »

Evelyne Couillerot, Présidente du groupe Gauche 71

Dans une session de juin où peu de dossiers émergeaient, les élu(e)s du groupe Gauche 71 ont été très présent(e)s dans les débats, en s'attachant à porter des questions départementales ou nationales au nom de l'intérêt de notre département.

Ainsi, j'ai sollicité un débat de l'Assemblée sur trois questions essentielles : le RSA, les mineurs non accompagnés et la déclinaison de la loi sur le vieillissement en Saône-et-Loire. Sur ce dernier point, alors que l'Etat a décidé d'avancées en matière de revalorisation de l'APA, il me semblait logique de solliciter le Conseil départemental afin de s'assurer que toutes les dispositions se déclinaient bien sur notre territoire. Pour le RSA, il était également nécessaire de connaître la position de l'exécutif quant aux mécanismes de recentralisation du financement proposés par le Gouvernement, que la droite nationale a rejetés en bloc dans le cadre de l'ADF. Quant à la situation des mineurs non accompagnés en Saône-et-Loire, il m'a paru de bonne politique d'exiger unanimement des moyens et des nouvelles clés de répartition pour que ces jeunes soient protégés dans les meilleures conditions. Les élu(e)s sont aussi intervenu(e)s, sous forme de questions d'actualités, sur des problématiques départementales majeures : devenir des centres d'intervention du SDIS menacés de disparition, démolition des collèges de Gueugnon, suppressions d'emplois et de missions de l'agence départementale du tourisme.

Des propositions sur deux rapports ont été formulées, notamment un amendement au projet de maison de santé de Montceau, en exigeant que le financement de ce projet respecte les mêmes dispositions réglementaires que celles attribuées à des maisons de santé implantées sur le territoire de la Communauté urbaine. Nous avons par ailleurs déposé une proposition pour accélérer le programme d'accessibilité des bâtiments départementaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité, document indiquant l'état des lieux des programmes à réaliser dans les cinq prochaines années. Nous avons aussi formulé l'exigence d'annuler une disposition d'un rapport qui instaurait une restriction des aides départementales en matière de travaux d'économies d'énergie pour les logements des propriétaires occupants. En baissant le plafond de revenus permettant son accessibilité, et à l'encontre des orientations de l'ANAH, ce rapport conduit à exclure l'accès aux ménages modestes. Le groupe a donc voté contre cette disposition. Enfin, le groupe Gauche 71 a voté contre le budget supplémentaire 2016 et le compte administratif 2015, dans la logique de ses positions antérieures sur le budget prévisionnel, tout comme il a voté contre une aide exceptionnelle à la ville de Mâcon, un symbole de la dérive de l'exécutif vers des pratiques où l'intérêt des amis politiques l'emporte sur celui du Département.

S'opposer aux mauvais choix, mais aussi proposer des solutions demeurent nos lignes de conduite pour protéger les missions essentielles du Département et dans l'intérêt de ses habitants.

Loi sur le vieillissement : le dossier sorti tout chaud de l'imprimerie

L'argumentaire de réponse aux nombreuses interrogations des élu(e)s de gauche à propos de la Loi sur le vieillissement avait été déposé sur les tables des élu(e)s en début de séance et sentait bon l'encre à peine sèche. 8 belles pages pour justifier que le Département prenait sa part dans la mise en place des nouvelles mesures pour revaloriser l'APA à la suite des décrets instaurant une réduction du reste à charge APA pour les plus modestes. Il n'empêche : ce décret date du 26 février, et fin juin le Président ne pouvait toujours pas nous dire combien de personnes bénéficieront en Saône-et-Loire de ces avancées. Le groupe Gauche 71, par la voix d'Evelyne Couillerot, l'avait pourtant sollicité en ce sens en maintenant son exigence d'entière application de cette loi. Il faut préciser que de nombreux Départements traînent les pieds dans la mise en place de la revalorisation de l'APA, au risque d'avoir à rembourser à l'Etat des sommes non utilisées ; la Ministre Pascale Boistard ayant par ailleurs signalé cette situation en écrivant aux Préfets de chaque département. En Saône-et-Loire, si les principales mesures semblent bien tardivement se mettre en place, elles s'accompagnent d'un nouvel argument improbable : il manquerait maintenant un million d'Euros pour les financer. **Les décrets ont pourtant instauré une compensation intégrale de ces dépenses, faisant passer la part Etat à 70 % du financement de l'APA, et l'argent est déjà dans les caisses du Département.**

Assemblée départementale : Mâcon et Montceau, deux subventions distribuées au gré des amitiés politiques

Le Président Accary affirmait encore il y a peu vouloir « *mettre fin à une dispersion sans logique des fonds départementaux* » et que l'année 2016 allait être de transition avant la mise en place de contrats de territoire avec les collectivités, dont les agglomérations. Il fait pourtant preuve à chaque session d'une ligne de conduite à l'inverse de ses propos. Deux subventions adoptées lors de cette Assemblée en témoignent.

Première entorse, dénoncée par Alain Philibert, le projet de complexe sportif de Mâcon, avec une subvention de 459 000 Euros, dite « *exceptionnelle* ». Un projet sans doute utile, mais dont la précipitation à le faire voter interroge. D'abord, parce que les autres financements complémentaires (CAMVAL, CNDS, Région) n'ont pas encore été tous réunis. Ensuite, parce que les élu(e)s ne disposaient pas des informations suffisantes sur le contenu de celui-ci. **Mais qu'importe, il fallait comprendre que maintenant, il y a deux poids deux mesures au Département : les villes qui doivent attendre la fameuse contractualisation et celles qui peuvent tout de suite passer à la caisse.**

Seconde entorse et distorsion de principe, pointée par Françoise Verjux-Pelletier, concernant le projet de Maison de santé à Montceau, où le Conseil départemental proposait une subvention là aussi « *exceptionnelle* » de 150 000 Euros. Alors que l'Assemblée avait adopté un règlement permettant un montant maximum de 60 000 Euros, dans le cadre d'un dispositif « *installeunmedecin.com* », il y a tout juste deux mois. Pire, la délibération incluait une condition inique de participation de la Communauté urbaine, qui n'a pourtant aucune compétence en la matière ; condition jamais appliquée pour des projets similaires très récents sur le territoire (Montchanin, Saint-Vallier ou Perrecy-les-Forges). De piètres arguments de défense ont alors été avancés par la majorité (zonage prioritaire de la commune, nombre de praticiens) ; vite balayés par les élu(e)s du groupe Gauche 71 qui ont proposé un amendement : **appliquer à ce projet la règle commune pour les territoires situés en zone prioritaire, c'est-à-dire un montant maximum de subvention de 60 000 Euros et retirer toute conditionnalité de participation de la Communauté urbaine.** Amendement refusé, la majorité préférant s'obstiner dans son exercice de **contournement politique de l'intérêt départemental.**

Après la rénovation de l'Espace des arts de Chalon en novembre 2015, avec 1 million de subventions hors cadre, les 609 000 Euros distribués en ce mois de juin confirment qu'en matière de « *Conseil départemental impartial sur les aides aux territoires* », il y a très loin des paroles aux actes ; et qu'en quinze mois d'exercice du pouvoir, la réalité des décisions prouve le contraire.

Contre-arguments -- *Pour justifier de fonds attribués à des amis politiques, le Président Accary a ressorti deux dossiers de ses tiroirs ; exemples qui voudraient illustrer de supposées pratiques similaires de la part de la précédente majorité. Explications et réponses.*

Dossier 1 : centre nautique de Louhans, qui a bénéficié d'une subvention de 1 million d'Euros sur 7,9 millions d'Euros d'investissement. Or, à l'époque, un règlement existait, permettant d'aider les projets d'équipements sportifs à un maximum de 15%. Avec 13 %, le Conseil n'avait fait aucune forme d'exception, comme il l'avait fait pour Chalon-sur-Saône quelques années auparavant, ville alors gérée par l'ex UMP. En rajoutant que ces fonds n'étaient pas pris sur l'enveloppe PLIC des communes, comme le laisse croire assez souvent le Président.

Dossier 2 : « Mâcon n'a pas eu de subvention pour un terrain synthétique alors que Montceau a eu 132 000 Euros ». A l'époque, il existait une convention de solidarité urbaine avec les villes. Chacune de celles-ci indiquait ses priorités d'investissement, qui devaient rentrer dans une enveloppe déterminée. Montceau avait fait de cet équipement une priorité, sollicitant le Département. Mâcon en a choisi d'autres, comme la participation à deux centres sociaux. Cette dernière s'est réveillée, bien trop tard, alors que son enveloppe était déjà consommée. Pas de quoi crier à l'injustice donc, ni à la discrimination.

Une motion commune sur la prise en charge des mineurs non accompagnés

Les deux groupes politiques avaient préparé chacun un vœu sur la question de la prise en charge des mineurs non accompagnés. Il est vrai que l'application des critères de répartition par département, issus de la circulaire de la Ministre Taubira de 2013, se heurtent à l'augmentation du nombre de jeunes à protéger et à accompagner, et que la Saône-et-Loire est particulièrement touchée par cette augmentation. Soucieuse d'apporter les meilleures conditions de prise en charge et que le Département remplisse pleinement sa compétence au titre de la protection de l'enfance, l'Assemblée a donc unanimement sollicité de l'Etat des mesures d'accompagnement et une plus juste répartition. Rien à voir donc avec la communication outrancière sur ce thème mise en exergue par le Président. Celui-ci avait en effet annoncé avoir pris un arrêté pour faire payer à l'Etat les factures nées d'un nombre bien supérieur de mineurs à accueillir dans le département, en rapport au nombre fixé par la dite circulaire. **Une démarche au caractère totalement illégal sur le plan comptable que l'Etat lui a d'ailleurs rappelé.** Ce sujet, alors que le Département active au mieux toutes ses compétences pour accueillir des mineurs, aurait mérité une autre polémique.

Il y aura bien des licenciements à l'ADT

Au début du printemps, le Président de l'ADT, disait « *il n'a jamais été affirmé qu'il y aurait des suppressions d'emplois à l'ADT* ». Contrairement à l'été, ces suppressions ne se sont pas fait attendre. Celui-ci, interrogé en Assemblée par Jean-Christophe Descieux, a dû reconnaître la perspective de licenciements économiques en cours au sein de l'agence. **Le grand plan marketing du Département, censé booster l'emploi dans le secteur du tourisme débute donc par une offensive détruisant des postes de soutien aux acteurs de la filière. Ça commence bien.**

Décision modificative numéro 1 et vote du Compte administratif 2015 : confirmation du sous-investissement et inscriptions fantaisistes

Dans son aspect budgétaire, la session de juin a confirmé que les rapports engageant financièrement la collectivité sont devenus des documents sans consistance, où le diable se cache dans les détails. **Le compte administratif a été l'occasion pour Jean-Luc Fonteray de pointer la baisse de 11% des dépenses d'équipements** réellement engagées sur l'exercice, de 69 millions en 2015 contre 77 en 2014. Il notait que les marges de manœuvre liées à une moindre hausse des dépenses, au report d'investissements ou encore à des produits sous-estimés comme les droits de mutation, n'avaient donc pas été correctement utilisées. Pire, l'exécutif, dans une grande autosatisfaction, a voulu illustrer la baisse des dépenses par les effets de ses décisions. Mais elle a eu beaucoup de mal à justifier cette assertion par des chiffres : le seul à disposition des élus ne concerne que 0,02 % du montant total des dépenses (100 000 euros). La décision modificative, dans le prolongement du vote du budget de mars dernier, n'offrait logiquement pas de nouvelles orientations, mais décelait quelques fâcheuses décisions de dernière minute. Outre les 459 000 Euros de subventions pour le complexe sportif de Mâcon, une subvention dite exceptionnelle pour trois associations agissant dans l'aide à domicile était inscrite. Le sujet, dans le contexte délicat de ces structures, aurait mérité un rapport justifiant du choix d'affecter ce soutien uniquement à ces trois associations, autre qu'un « *rattrapage* » curieusement avancé pour toute explication.

Quand la Droite nationale refuse la renationalisation du RSA, c'est toute la Saône-et-Loire qui perd des recettes pour le financer

Les Départements de droite, majoritaires à l'ADF, ont préféré faire capoter les négociations sur la renationalisation du RSA, arguant d'une antériorité du reste à charge non prise en compte. Cette question est en fait un écran de fumée pour masquer la profonde divergence au sein de la droite quant à cette renationalisation. Les tenants les plus libéraux de celle-ci ont ainsi préféré dire non à un dispositif qui aurait permis de financer la montée en charge du RSA, tout en conservant des recettes dynamiques, contre un contrôle sur la qualité des politiques d'insertion proposé par le Gouvernement. La raison profonde de cette division est tout simplement idéologique et relève de la duplicité : les tenants de cette ligne dure souhaitent en fait ne pas se voir appliquer la renationalisation. Tout au contraire, obtenir une décentralisation complète du dispositif, pour consacrer ce qu'ils veulent à l'accompagnement des bénéficiaires, c'est à dire le moins possible, est leur objectif. Interrogé sur ce sujet en Assemblée départementale par Evelyne Couillerot, le Président Accary n'a pas vraiment dit pour quoi il penchait. On est donc bien en peine de savoir ce que veut le Département en matière d'insertion des publics bénéficiaires du RSA, au-delà des problématiques financières. Mais ce qui est sûr, c'est que les mesures financières qui auraient pu atténuer la charge relative au RSA sont, elles, bien perdues ; sacrifiées sur l'autel des chapelles idéologiques de la droite. Et ça, c'est bien le plus regrettable.

Débat sur l'Europe et l'agriculture

Invité de dernière minute, le Député européen du PPE Arnaud Danjean est venu exposer sa vision de la politique agricole commune en Europe dans le contexte des institutions européennes. La Chambre d'agriculture et la FDSEA étaient également présentes. Au lendemain du BREXIT anglais, ce débat a forcément dépassé la problématique agricole. L'exercice pédagogique du Député a trouvé ses limites d'argumentation pour justifier des orientations libérales prises en matière agricole dans le circuit décisionnel entre le Parlement, la Commission et le Conseil. La Droite départementale, d'habitude si prompte à tirer sur le Ministre français de l'agriculture et lui faire endosser toutes les difficultés de la filière n'avait curieusement préparé aucune question à poser à son représentant. **Ce sont ainsi les Conseillers départementaux du groupe Gauche 71, Claudette Brunet-Lechenault, Frédéric Cannard et Christian Gillot qui ont rythmé le débat**, portant de nombreuses interrogations sur le fonctionnement de ses institutions, mais aussi sur les conséquences à venir suite au BREXIT anglais, celles-ci portées par Evelyne Couillerot.

Question d'actualité sur la destruction des collèges de Gueugnon

Au nom des élu(e)s de gauche, Christine Louvel a sollicité une réponse du Département à la hauteur des enjeux concernant la destruction devenue nécessaire des deux collèges de Gueugnon. Dans ce dossier, le Conseil départemental est engagé et en pleine compétence : le nouveau collège inauguré en 2012 a laissé deux établissements vides en cœur de ville qui se dégradent. Sollicité par le Maire de Gueugnon, le Président du Conseil départemental a répondu en proposant une aide de 0,5 % du financement de ces destructions, sur un programme estimé entre 1,5 et 1,8 million d'Euros. Alors que l'Etat, la Région et la commune mettront des moyens financiers, **le Département ne peut être absent au regard de sa responsabilité, ce qui a été rappelé en séance.**

Nouvel EHPAD départemental de Viré

Une délibération a arrêté le lieu de construction du nouvel EHPAD départemental: ce sera Viré dans le nord mâconnais. Cette délibération, dont le contenu a été éventé dans la presse en amont de la réunion du Conseil départemental avec une communication du Maire de Mâcon, devenu curieusement intéressé au projet, a été l'occasion pour André Peulet de rappeler l'antériorité de ce projet. Il a en effet été porté et négocié avec l'ARS dans le mandat précédent, pendant lequel il a fallu débloquer des lits non utilisés par le Centre hospitalier de Mâcon et obtenir leur transfert pour rendre possible la création de cet EHPAD.